

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Corse
Canton de Ghisonaccia
Arrondissement de Corte
Commune d'ALÉRIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2021- 74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000095-20211222-2021-74-DE

Séance du mercredi 22 décembre 2021

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2021

Affichage : 08/12/2021

Date de la convocation : 16 décembre 2021	L'an deux mille vingt et un et le 22 décembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations d'Aléria, sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire. Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance. Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique. Membres représentés : LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Simon PAOLI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI) Membres absents : BONY Sarah
Nombre de membres Effectif légal : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Représentés : 03 Absents : 01	

OBJET : DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2021- 3	<p>Le maire rappelle que les opérations listées ci-après dont le principe a été validé par le conseil municipal et qui ont été budgétisées par l'effet de la délibération N° 2021-61 en date du 26 octobre 2021 viennent de bénéficier des financements publics complémentaires attendus de la Collectivité de Corse.</p> <table border="1"><thead><tr><th rowspan="2">Libellé opération</th><th rowspan="2">DCM</th><th rowspan="2">Coût HT</th><th colspan="2">Aides obtenues</th><th rowspan="2">Auto</th></tr><tr><th>ETAT</th><th>CDC</th></tr></thead><tbody><tr><td>Numérique Educatif</td><td>2021-38 18/06/21</td><td>28 614, 00 €</td><td>20 029, 00 €</td><td>2 861, 00 €</td><td>8 585, 00 €</td></tr><tr><td>Acquisition mobilier Ecole maternelle</td><td>2021-55 27/08/21</td><td>4 005, 80 €</td><td></td><td>2 403, 00 €</td><td>4 005, 80 €</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>5 264, 00 €</td><td></td></tr></tbody></table>	Libellé opération	DCM	Coût HT	Aides obtenues		Auto	ETAT	CDC	Numérique Educatif	2021-38 18/06/21	28 614, 00 €	20 029, 00 €	2 861, 00 €	8 585, 00 €	Acquisition mobilier Ecole maternelle	2021-55 27/08/21	4 005, 80 €		2 403, 00 €	4 005, 80 €					5 264, 00 €	
Libellé opération	DCM				Coût HT	Aides obtenues		Auto																			
		ETAT	CDC																								
Numérique Educatif	2021-38 18/06/21	28 614, 00 €	20 029, 00 €	2 861, 00 €	8 585, 00 €																						
Acquisition mobilier Ecole maternelle	2021-55 27/08/21	4 005, 80 €		2 403, 00 €	4 005, 80 €																						
				5 264, 00 €																							

La commune a par ailleurs bénéficié d'une aide de la collectivité de Corse d'un montant de 7 367, 00 € destinée à financer la réfection des sanitaires du groupe scolaire ; cette opération, dont le principe a été approuvé par le conseil municipal le 27 août 2021 et pour laquelle un financement complémentaire est attendu de l'Etat (22 101 €), sera portée en dépenses au budget 2022.

Ces financements constituent des recettes supplémentaires certaines qui doivent être portées à la section d'investissement du budget 2021 pour un montant global de 12 631, 00€.

De même, la recette de 30 000 € provenant du don manuel effectué au profit de la commune par l'ASL GIMECH2B le 13 décembre 2021 (Cf. Délibération N° 2021-75) devra être portée au budget 2021, l'inscription de la dépense relative à la réalisation des travaux qu'elle financera sera inscrite au prochain budget.

C'est l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2021-03.

Chap	Libellé	Montants des crédits ouverts avant DBM	DBM 2021 - 1 (PM)	DBM 2021 - 3	Montants des crédits ouverts après DBM
013	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	2 008 114, 81	+ 168 643, 70	+ 42 631, 00	2 219 389, 51

Résultat du vote

Nombre de votants : 19
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver la proposition du maire et d'adopter la délibération budgétaire modificative n° 2021-03 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme.
Aléria, le 23 décembre 2021
Le Maire,
Ange-Joseph FRATICELLI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

